

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Fonction publique

SOUS DOMAINE :  
Personnels titulaires et  
stagiaires de la  
fonction publique  
territoriale

**OBJET :**  
**Modification du  
tableau des effectifs -  
Commune**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCATION CM  
EN DATE DU  
02/12/2022

AFFICHAGE EN DATE  
DU 02/12/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2022/98

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme ALVAREZ Nathalie, M. GUIJARRO Tristan, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, Mme BOUCAUX Gaëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :  
Mme PEROZENI Denise.  
M. CRESTEY Olivier, procuration à M. PARDO Franck.  
Mme LESCURE Virginie, procuration à Mme GONNOT Betty.  
Mme DONAT Laura, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'un Agent de Surveillance de la Voie Publique qui occupe actuellement un poste dans la filière technique peut bénéficier d'une intégration directe dans la filière police municipale.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste de gardien-brigadier de police municipale, titulaire, permanent, à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Décide de créer un poste de gardien-brigadier de police municipale, titulaire, permanent, à temps complet

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 011-211101167-20221208-2022\_98-DE

